Image not found or type unknown

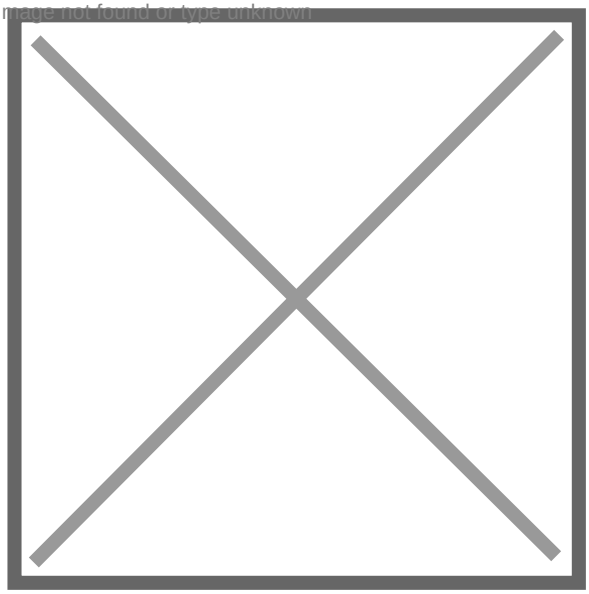

Financement des associations

Par **yofab_old**, le **15/11/2007** à **14:57**

Bonjour,

Est ce que une personne d'une association peut demander d'établir un chéque en son nom et l'encaisser sur son compte, pour le reverser à l'association . Est ce légale? Existe t-il des textes réglementant le financement des associations . Merci de votre réponse.

Bonne journée

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés